



LOU TAMBOURINAÏRE

LE JOURNAL MUNICIPAL DE MONTFURON

Octobre 2022



MONTFURON EN FÊTE ! UN BEL ÉTÉ CULTUREL & FESTIF



Très chers administrés.

La 20^e édition Estivale de Montfuron riche par ces 18 journées ou soirées d'animation, ouverte à toutes les générations a été un vrai succès.

La fréquentation totale de ces rencontres (*théâtre, musique, culture livresque, danse, expo-photos, cinéma de pays, repas champêtre, vide-greniers*) s'établit à plus de 3000 personnes.

Cette réussite que je salue, mérite l'adresse de nos remerciements chaleureux aux employés de mairie, aux villageois et aux élus bénévoles.

Après ces moments de distraction, de détente, de découverte, nous devons faire face aux enjeux de demain dans un climat d'incertitudes et d'inflation galopante accentuée par la guerre en Ukraine et par l'urgence climatique.

Nos choix prioritaires n'ont pas changé :

- **La survie de notre autonomie financière, de notre capacité de décisions au conseil municipal.** Une commission Budget 2023, dès novembre 2022 a pour mission la recherche d'économies et d'accroissements des ressources en matière de fonctionnement.
- **Le maintien du service public de proximité,** de l'accueil de notre secrétariat, et de notre école.

.../...



SOMMAIRE:

VIE COMMUNALE :

Plan de Sauvegarde pour l'iode p. 2
Parc photovoltaïque p. 3
Mauvaise surprise p. 4
Tri sélectif / Bus TAD p. 6
PNRL : Nouvelle charte p. 8

AU VILLAGE :

Un été culturel & festif p. 7
Revue de Presse ! p. 9

CONSEILS

MUNICIPAUX p.10

Numéros utiles p.12
Commerces, Activités & Artisanat p.12

.../...

- **Le combat incessant d'implantation d'un parc agrivoltaïque** sur le sol communal.
- **L'accélération du développement urbanistique** sur les fondements des zonages établis dans le PLU de 2015.
- **La poursuite de la préservation de l'environnement** et de nos espaces verts aménagés existants.

Ces priorités portent le sens du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) que nous avons élaboré en concertation avec les Montfuronais, au fil du temps.

Enfin, tous les travaux de réflexion, d'actions accomplies par les élus de la commune devront s'exprimer dans la solidarité.

Je compte sur toute la population montfuronaise pour œuvrer en initiatives solidaires en vue d'une large cohésion villageoise.

Pierre FISCHER /
Maire de montfuron

VIE COMMUNALE

PLAN DE SAUVEGARDE POUR L'IODE

Ne paniquons pas :

« **il vaut mieux prévenir que guérir.** »

La Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence nous a demandé d'établir dans les plus brefs délais **un plan de sauvegarde pour la distribution des pastilles d'iode** au cas où nous aurions un problème d'irradiation afin de protéger la thyroïde.

Pour ce faire, **M. Franck Sauvecanne**, responsable de la sécurité au sein du conseil municipal, nous a réunis le mercredi 28 septembre après midi et nous avons établi **un plan d'action**.

Nous devons recenser l'ensemble des habitants de la commune de 0 à 125 ans, connaître leur âge et leur domiciliation, avoir **les mails** et **les numéros de téléphone portable et fixe** de façon à pouvoir contacter tout le monde rapidement.

Vous avez reçu récemment dans vos boîtes à lettres ces demandes de renseignements. Tous ceux-ci doivent rester confidentiels et ne servir qu'aux plans de sauvegarde.

En cas de besoin faute de pouvoir vous contacter... Nous pourrions difficilement vous aider, votre famille et vous.

Pour une fois, nous espérons que tout ce travail ne servira à rien.

Martine GINESTE /
1^{re} adjointe



DOSSIERS DE « CATASTROPHES NATURELLES »



Les recommandations du maire.

La canicule et la sécheresse de l'été 2022, les mouvements argilo-calcaire de nos sols détériorent nos maisons et les fissurent profondément et largement.

Les constats de ce phénomène sont nombreux.

Donc :

Ecrivez une lettre, que vous adresserez à la mairie, accompagnée de photos et d'une demande de reconnaissance de catastrophes naturelles avant le 31 décembre.

Pierre FISCHER /
Maire de montfuron

PARC PHOTOVOLTAÏQUE

MONTFURON BRIMÉ

Le 13 septembre, nous étions reçus en préfecture à Digne par la « **Commission Départementale Nature, Paysage et Site** » pour solliciter le feu vert à la réalisation de notre projet photovoltaïque de Montfuron.

Nous : 2 adjoints, Martine Gineste et Gérard Guillot, le maire étant retenu à Apt au Parc du Luberon au sujet de sa future charte, **2 responsables de la société Voltalia** qui, nous l'espérons, réalisera le projet, **2 responsables du cabinet Alpicité** qui nous assiste dans les démarches et la construction des dossiers d'urbanisme.

La CDNPS qui juge le projet est composée de 24 personnes. **Mais ce jour-là, le quorum était tout juste atteint** avec 5 personnes sur place, 5 personnes en visio zoom et 3 procurations.

Aucune de ces personnes n'est venue à Montfuron prendre connaissance du projet sur place. Par contre chacune d'elles avait préparé des remarques négatives pour le projet, **parfois grossièrement fausses...**

Le cabinet **Alpicité n'a pas été autorisé à projeter le dossier** qu'il avait préparé avec lequel nous espérions pouvoir dialoguer de façon constructive car cela aurait permis de faire référence à des plans, des photos et des chiffres visionnés ensemble.

Nous avons pris plusieurs fois la parole pour **rétablir la vérité mais en vain.** Pourtant G. Guillot avait pris soin de lire devant la commission le message en annexe* ci-dessous. Après avoir patiemment supporté tous ces propos à charge, nous avons été invités à sortir de la salle afin que la CDNPS délibère à huis clos.

Et quelques instants après, on nous annonçait qu'à l'unanimité notre demande était rejetée. **Alors nous demandons audience au préfet ... Affaire à suivre !!**

Gérard GUILLOT /
2° adjoint

UNE DÉMARCHÉ INATTENDUE

L'honnêteté nous oblige à signaler le soutien, qui peut paraître paradoxal (cf. pages suivantes), que notre projet agri-voltaïque a reçu de **Montfuron avenir** ; qui a écrit au préfet afin d'appuyer notre dossier.



Une démarche inattendue que nous saluons mais qui, pour l'instant, ne semble pas avoir eu beaucoup d'effet. ■

*À PROPOS DU SITE DE NOTRE PROJET AGRO-VOLTAÏQUE :

« Notre petit village a la chance d'être implanté sur une colline dont le point culminant, le Castelas, est idéal pour une vue à 360°.

Les villageois sont fiers de la beauté du site et les touristes l'apprécient avec la table d'orientation et sa rose des 32 vents, alors pas question de gâcher le paysage !

C'est pourquoi nous avons rogné la partie nord et l'extrémité est du projet photovoltaïque parce qu'elles étaient visibles du Castelas alors que tout le reste y est invisible.

Au plus proche on peut admirer le moulin à vent entretenu par la commune et en parfait état de marche. Il a donné l'idée d'utiliser le vent pour faire non plus de la farine mais de l'électricité éolienne. Projet que nous avons refusé pour respecter le paysage.

Par contre nous n'avons pas pu éviter les constructions liées à ITER et qui font tache dans le paysage au sud !

Puis s'étalent sous nos yeux des champs au milieu des forêts et certains de nos agriculteurs ont été pionniers pour l'agriculture bio et pour la remise en culture des variétés paysannes de céréales,

aujourd'hui toutes les surfaces agricoles de la commune sont menées en bio.

Par ailleurs la commune a développé au pied du moulin à vent un jardin aux papillons où les entomologistes dénombrent plus de 80 espèces diurnes et 200 espèces nocturnes. À visiter !

Alors pas question de nuire aux biodiversités végétales et animales qui existent sur notre territoire.

C'est la raison pour laquelle nous avons retiré de la surface productrice d'électricité une zone humide précieuse pour la biodiversité locale. Et nous avons le choix d'un parc agri-photovoltaïque.

Soucieux des avis des villageois, nous avons expliqué le projet en public. L'enthousiasme est général et nous avons eu une seule remarque de la part des habitants du quartier du Rocher, voisin du projet. Nous en avons tenu compte et en

conséquence nous avons modifié l'emplacement de la clôture nord.

Au début du projet, il y a 5 ans, les panneaux photovoltaïques étaient implantés sur 12 hectares, ce qui promettait une recette intéressante pour l'installateur et pour les finances de la commune.

Mais soucieux de respecter au mieux notre nature, notre paysage et notre site, notre projet ne s'étale plus que sur 4 ha. Alors même modestement, nous serions heureux de pouvoir contribuer à la production locale d'énergie électrique solaire.

Nous sommes conscients que nous n'avons pas encore atteint la perfection au regard de toutes les chartes et lois qui régissent notre village mais nous comptons sur les conseils de vos services pour que notre projet respecte au mieux l'esprit des lois et devienne une réussite. »

GG /

VIE COMMUNALE

MAUVAISE SURPRISE

Le 22 septembre, le maire reçoit une lettre de l'association Montfuron Avenir accompagnée d'une copie d'un courrier qu'elle a adressé au préfet du département, au Parc du Luberon, à la DLVA, à l'association Luberon Nature et à la société Axédia (Grand Delta Habitat) à laquelle nous avons choisi de confier l'aménagement du lotissement du Verger.

L'association Montfuron Avenir vise l'abandon du lotissement Les Maisons du Verger et s'annonce prête à recourir à des moyens juridiques si besoin.

Les arguments sont développés dans le courrier au préfet et sont résumés ainsi dans la lettre à la mairie : « **la défense des intérêts patrimoniaux et paysagers de notre village ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux actuels** ».

Nous ne faisons ici aucun commentaire à propos des arguments avancés mais **nous ne cesserons pas d'œuvrer pour le bien commun et la survie de notre chère commune.**

Vous trouverez ci-dessous les propos exprimés après le conseil municipal du 29 septembre par Gérard Guillot, responsable de la commission urbanisme. Ces propos étaient adressés à l'association Montfuron Avenir en la personne de son président qui était présent et de 2 membres de l'association également présents parce que membres du conseil municipal :

« Je conçois bien que l'association puisse avoir des avis contraires aux travaux du conseil municipal mais pourquoi ne pas l'avoir exprimé plus tôt ?

Autrement dit, pourquoi le conseil municipal n'est pas informé en priorité et ne reçoit qu'une copie d'un courrier envoyé au préfet du 04 ?

Pourquoi les membres de l'association qui font partie du conseil municipal et de la commission urbanisme n'ont rien exprimé de cette décision prise à l'unanimité de l'association ?

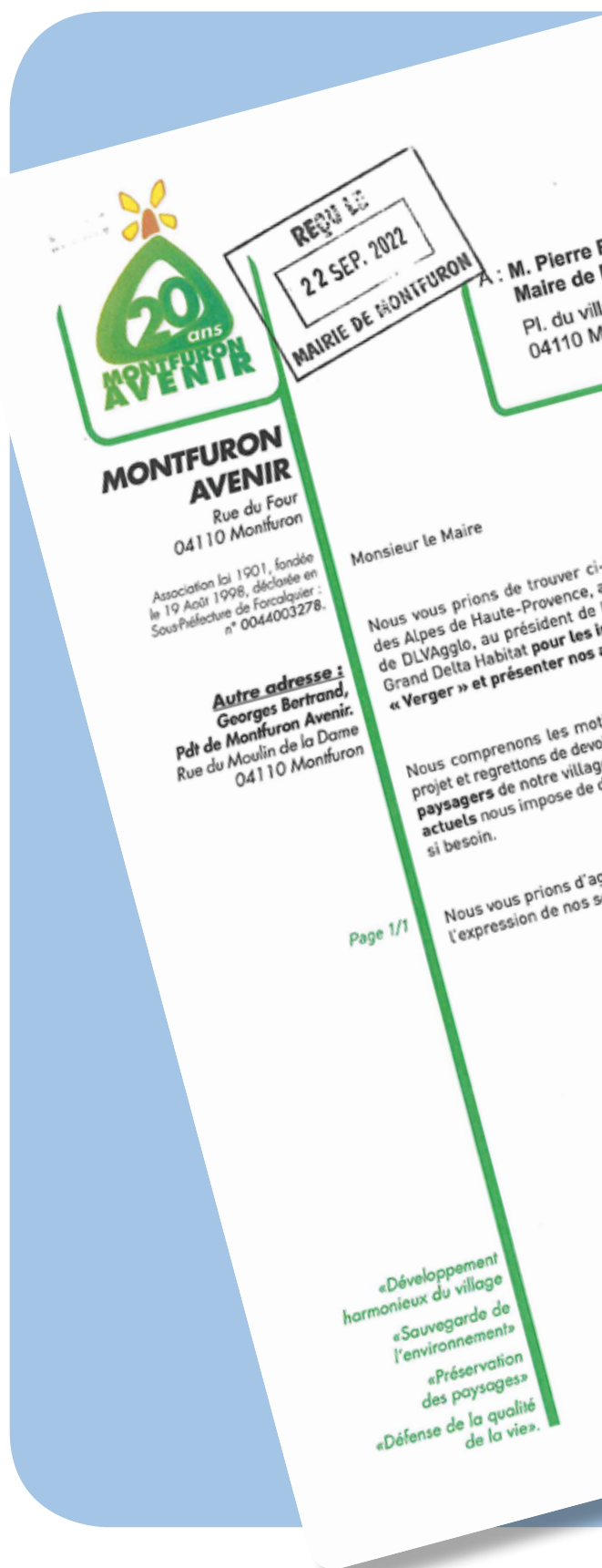
D'autant qu'entre le 11 août, date de l'assemblée générale de l'association, et le 22 septembre, date de réception du courrier, la commission urbanisme s'est réunie une fois le 9 septembre pour préparer la rencontre de travail avec l'aménageur Axédia qui a eu lieu le 20/09.

Pourquoi les membres de l'association ne sont pas intervenus cet été en écrivant leurs remarques sur le registre mis à disposition du public concernant la modification simplifiée du PLU liée au terrain mis à la vente pour le lotissement ?

C'est après 7 années de travail des élus (de 2015 à aujourd'hui) pour arriver enfin à trouver une solution satisfaisante qui a été votée au conseil municipal du 16 juin à l'unanimité moins une abstention que l'association choisit de demander à la mairie, pour la première fois et sans aucun préalable, de renoncer purement et simplement au projet !!

Que dis-je ? l'association ne demande pas, elle exige l'abandon du lotissement avec menaces d'actions juridiques si besoin.

Je m'adresse plus particulièrement au président de l'association, Mr Georges Bertrand. Souvenez-vous, le 15 septembre, je vous ai téléphoné pour vous faire part de l'affront que les élus ont vécu à Digne, en préfecture, le 13 septembre, devant la commission des sites au sujet du projet photovoltaïque. Je m'adressais à vous en toute confiance en écho à ce que j'ai lu dans Montfuron Point de vue que je cite : « **Montfuron Avenir apporte son soutien plein et entier au projet communal de création d'un parc photovoltaïque dans le secteur du**



Rocher » et plus loin « nous nous tenons à votre disposition au cas où nous pourrions intervenir utilement auprès des décideurs ».

Mais je constate que ce même 15 septembre, vous rédigez la lettre au préfet et le courrier reçu en mairie que j'ai lu tout à l'heure, et vous ne m'en avez rien dit. Votre parfait silence atteste votre manque total de confiance à mon égard, à notre égard.

Fischer,
Montfuron
age
Montfuron

Montfuron, le 15 septembre 2022.

joint copie du courrier que nous adressons au préfet
ainsi qu'en copie à la Présidente du PNRL, au Président
l'association agréée Lubéron Nature et au président de
informer de notre opposition au projet de lotissement du
arguments.

divations qui poussent le Conseil Municipal à développer ce
ir le combattre ; mais la défense des intérêts patrimoniaux et
e ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux
devoir y mettre un terme par tous moyens, y compris juridiques

préférer, Monsieur le Maire,
entiments distingués.

Georges Bertrand,
Président de Montfuron Avenir.



*Je suis très surpris et déçu de la mise en appli-
cation que vous venez de faire de la notion de
démocratie que vous chérissez tant.*

*J'en ai fini avec mes remarques concernant
l'état d'esprit qui a prévalu à la rédaction de
ce courrier. »*

Gérard GUILLOT /
2^e adjoint

LA CITERNE DFCI ENFIN INSTALLÉE !

Les impressionnants travaux de la **citerne DFCI*** (*un wagon-citerne de 60 m³ recyclé*), notamment ceux de la profonde fosse creusée à cet effet, menées par **DLVAgglo** à l'ancien emplacement des colonnes de tri ; sont désormais terminés.

Les camions de pompiers pourront évoluer sur une dalle en béton qui récupère aussi les eaux de pluie
Un mur en pierre ornemental complète le dispositif.



Des hélicoptères peuvent se poser sur la citerne.



D'Apuzzo Sylvain /
3^e adjoint

**Défense des forêts contre
les incendie*



2^e RASSEMBLEMENT DE 2 CV

10 juillet 2022

Une 2^e édition qui malgré la défection du 2 CV club Ventoux Luberon s'est quand même bien déroulée grâce à la participation de l'ASM Manosque et de nos amis du 2 CV club du Garlaban.

La journée fut aussi l'occasion d'annoncer à la presse la réouverture du Cercle Républicain de Montfuron qui a pu servir aux exposants son premier repas champêtre sous les tilleuls.

Manon BEAUVOIS /

INFO TENNIS CLUB ANNETTE ET SERGE LECAILLE

Le club de tennis de Montfuron bien nommé en hommage à Annette et Serge Lecaille qui ont fait vivre le tennis à Montfuron pendant de nombreuses années.

L'association n'attend que la signature de la convention d'utilisation avec la mairie pour ouvrir le cours aux joueurs .

Les inscriptions peuvent dorénavant se faire auprès d'une des membres du bureau : **Sophie - 06 60 94 24 13,**

Annie - 06 95 95 87 34 ou
Christelle - 06 11 55 12 63

La cotisation annuelle est de **20 €** pour les montfuronais, **50 €** pour les extérieurs et **gratuite pour les moins de 12 ans.**

À vos raquettes !

SB/

Les travaux de la citerne-héliport de lutte contre les incendies étant désormais terminées (cf. page 5), la question se pose du retour des colonnes de tri à leur emplacement d'origine ou bien de la pérennisation de l'emplacement provisoire.

En attendant qu'une décision soit prise, **il est important d'améliorer la collecte des Montfuronais (en quantité comme en qualité).**

Voici de nouveau les consignes de tri.

Plus d'infos sur www.sydevom04.fr

SD' /

TRIONS AU QUOTIDIEN

CONTENEUR JAUNE : LES EMBALLAGES RECYCLABLES



EMBALLAGES EN PAPIER ET CARTONNETTES

- Boîtes
- Petites et grandes briques
- Suremballages en carton
- Papiers d'emballage
- Rouleaux de papier toilette

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

- Boîtes en métal
- Canettes / aérosols
- Bidons de sirop
- Barquettes aluminium
- Feuilles aluminium
- Dosettes métalliques
- Tubes de peinture ou de cosmétique
- Poches de compote ou de jus de fruits
- Couvertures, opercules, capsules et bouchons
- Coffres et musellets de boissons gazeuses

NOUVEAU : Tous les emballages se trient !

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

- Barquettes en plastique
- Barquettes en polystyrène
- Pots en plastique
- Tubes en plastique
- Sacs plastiques
- Sachets
- Plastiques souples
- Bouteilles
- Flacons
- Bidons

A SAVOIR
Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

8

9

TRIONS AU QUOTIDIEN

CONTENEUR BLEU : LES PAPIERS



- Enveloppes
- Cahiers
- Papiers

A SAVOIR

Pas besoin d'enlever la fenêtre des enveloppes ni les spirales des cahiers. Cependant, en vidant vos classeurs, pensez à retirer les intercalaires plastiques et pochettes transparentes qui ne sont pas recyclables.

A SAVOIR
Ne pas froisser ou déchirer les papiers : cela rend le tri plus difficile. Laissez les à plat.

- Journaux
- Publicités
- Prospectus

A SAVOIR

Les papiers d'emballage (sacs et sachets en papier) se mettent dans le conteneur jaune.

10

11

TRIONS AU QUOTIDIEN

CONTENEUR VERT : LE VERRE



A SAVOIR
Pour une tonne de verre trié, 2,50€ sont reversés à la Ligue Contre le Cancer des Alpes de Haute-Provence.

A SAVOIR
Les couvercles et les bouchons vont dans le conteneur jaune.

- Bouteilles en verre

A SAVOIR
La vaisselle, même en verre, ne fond pas à la même température que le verre d'emballage. Ainsi, on retrouve des inclusions dans les nouveaux contenants, les rendant inutilisables.

A SAVOIR
Ne pas mettre dans le conteneur vert :
• La vaisselle
• Les miroirs
• La céramique
• Les ampoules
• Les pots en terre cuite

- Pots en verre
- Boccas en verre

12

13

TRIONS AU QUOTIDIEN

LE COMPOSTAGE



A SAVOIR
Vous disposez d'un jardin ?
Demandez votre composteur auprès de votre Communauté de Communes ou d'Agglomération, ou directement au SYDEVOM.

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?
Le compostage est une technique permettant de réutiliser les déchets organiques pour enrichir le sol.
En mélangeant matières sèches (feuilles mortes, fleurs fanées, broyat...) et matières humides (épluchures et restes de repas) on obtient après 8 à 12 mois de l'humus très riche. En mettant cet humus au pied de vos plantes, vous enrichissez la terre et apportez tous les éléments nécessaires à la bonne croissance de vos plantes.

DÉCHETS DE CUISINE

- Épluchures
- Fruits et légumes gâtés
- Fromage et croûtes de fromage
- Pain rassis
- Coquilles d'œuf
- Filtres et marc de café et de thé
- Essuie-tout
- Moutons

DÉCHETS DE JARDIN

- Feuilles mortes sèches
- Fleurs fanées
- Scierie
- Branches broyées
- Branchilles

POURQUOI COMPOSTER ?

- Pour réduire la quantité de déchets enfouis
- Pour produire un engrais naturel chez vous
- Pour contribuer à la préservation de l'environnement

14

15

BUS / TRANSPORT À LA DEMANDE

Montfuron est désormais desservi par **une ligne de transport à la demande**, mise en place par DLVAgglo : la **TAD 127**.

Concrètement, l'arrêt «Montfuron» (horaires et périodes de fonctionnement ci-contre), n'est desservi qu'en cas de réservation.

Pour en bénéficier, il faut donc **absolument réserver** son transport, au plus tard la veille à 18h au 0 800 870 942.

Plus d'infos sur mobilite.dlva.fr.

SD' /

mobilite.dlva.fr/lignes-horaires/ligne-127-tad/

TAD 127



(Horaires valables toute l'année)

MONTFURON > MANOSQUE

ALLER

JOURS DE FONCTIONNEMENT	L à V	L à V	L à V
PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT	Période scolaire	Été et Vacances Sco.	Été et Vacances Sco.
MONTFURON - VILLAGE	13:00	07:15	13:00
MANOSQUE - CLG J. GIONO	13:15		
MANOSQUE - GARE SNCF	13:17	07:32	13:17
MANOSQUE - HALTE ROUTIÈRE	13:19	07:34	13:19
MANOSQUE - TANNERIE	13:23	07:38	13:23
MANOSQUE - LYC. DES ISCLES	13:32		
MANOSQUE - HÔPITAL L. RAFFALLI	13:34	07:49	13:34
MANOSQUE - ÉCOLE INTERNATIONALE	13:35		

TAD - Transport à la demande
N° de réservation : 0 800 870 942

Réservation au plus tard à 18h la veille

Horaires calculés dans des conditions normales de circulation sous réserve de modifications. Le TransAgglo ne circule pas les dimanches et jours fériés sauf pour la ligne 136. Plus d'infos sur mobilite.dlva.fr

RETOUR

JOURS DE FONCTIONNEMENT	LM_JV	Mer	L à V	L à V
PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT	Période scolaire	Période scolaire	Été et Vacances Sco.	Été et Vacances Sco.
MANOSQUE - CLG J. GIONO	12:05	17:00		
MANOSQUE - GARE SNCF	12:07	17:02	12:07	17:02
MANOSQUE - HALTE ROUTIÈRE	12:15	17:15	12:15	17:15
MANOSQUE - LYC. DES ISCLES	12:18	17:17		
MANOSQUE - HÔPITAL L. RAFFALLI	12:19	17:19	12:19	17:19
MANOSQUE - ÉCOLE INTERNATIONALE	12:20	17:20		
MANOSQUE - TANNERIE	12:30	17:30	12:30	17:30
MONTFURON - VILLAGE	12:53	17:53	12:53	17:53

RAPPEL VACANCES SCOLAIRES

Du samedi 22 octobre 2022 au dimanche 8 novembre 2022
Du samedi 17 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023
Du samedi 11 février 2023 au dimanche 26 février 2023
Du samedi 15 avril 2023 au dimanche 1er mai 2023
À partir du mercredi 8 juillet 2023

MONTFURON
MANOSQUE

UN BEL ÉTÉ CULTUREL & FESTIF



Des vide-greniers...



Dimanche 5 juin : Expo Ferrari.



Mardi 28 juin, spectacle du Centre Céline Faure.



Soirée Brel «Pour l'Ukraine». M^{me} Anne Wozniak, asso. «Sur un air de Pologne» & Ms Zamparini et Wher.



Dimanche 10 juillet : rassemblement 2 CV et véhicules anciens.



Lundi 18 juillet : La marche des conteurs.



Vendredi 5 août : Cinéma de Pays.



Dimanche 17 juillet : Livres et revues en vrac.



Dimanche 31 juillet : Harmonie musicale de Sainte-Tulle.



Samedi 13 août : Hit Hit Hit



Dimanche 7 août : Direction Critérium.



Samedi 30 juillet : Repas champêtre.



Lundi 15 août : Molière.



Vendredi 19 août, «L'homme Semence» de Violette Ailhaud, par B. Résimond, avec Caroline Vidal.

VIE COMMUNALE

HALTE À LA DIVAGATION DES CHIENS ET AUX DÉJECTIONS CANINES.

Malgré mes différents rappels successifs, nous constatons avec regret, mois après mois, année après année, **que les rues et places du village ainsi que le parc Jean Fabre sont régulièrement souillées de déjections canines.** Une pollution remettant en cause la salubrité et l'hygiène de notre village, et qu'aggrave le phénomène des chiens errants.

Nous rappelons, une fois de plus, aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent **prendre toutes les mesures nécessaires** afin d'éviter toute gêne et incident (*les déjections, mais aussi les sacs poubelles éventrés, les nuisances sonores...*). Des sacs prévus pour le ramassage des déjections de vos animaux sont par ailleurs disponibles en mairie. **Nous appelons au civisme de chacun**, afin que Montfuron retrouve son cadre de vie agréable et convivial.

Nous rappelons aussi que les chiens divaguant dans le village sans être tenus en laisse, sont susceptible d'être capturés par **la fourrière.**

Comptant vivement sur votre collaboration et votre solidarité. **PF /**

LES ACTIVITÉS DU CERCLE RÉPUBLICAIN

Outre son **ouverture hebdomadaire le vendredi à 18h** l'association a assuré durant cet été 2022, la restauration des différents intervenants des animations proposées par la commune - *auteurs, acteurs et musiciens* - ainsi que l'ouverture de la buvette et petite restauration pour le week-end de la fête votive de Montfuron sans oublier l'organisation du traditionnel **concours de pétanque** lors de cette même fête.

À partir de cet automne, le Cercle Républicain proposera à ses adhérents **un repas à thème une fois par mois.** Le mois d'octobre a mis la Provence à l'honneur avec en plat principal des **pieds et paquets.**

Le cercle républicain peut aussi accueillir les **réunions d'associations** sur inscription auprès des services de la mairie.

Renseignements au **06.14.90.46.53.**

Manon Beauvois /
Conseillère municipale

PNRL : NOUVELLE CHARTE !

Finalisation du projet de la charte du Parc Naturel Régional du Luberon (Avenir 2040), lors des réunions des 13 et 27 septembre 2022.

Le projet de Charte a été adopté lors du comité syndical du 27/09/22. Depuis 2019, des ateliers de réflexions, des réunions publiques ou d'élus en décentralisé (successivement en divers lieux du territoire du parc) font que **cette révision est issue d'une large collaboration.**

Je me suis impliqué dans les 6 « défis », sur 2 axes forts et ma contribution fut orientée sur 2 points particuliers, pris en compte tout dernièrement.

- **Habitat** : au delà des rénovations de l'ancien avec recherches d'économie d'énergie, **les constructions nouvelles seront réparties** entre les villes-centres, les villes moyennes et les villages en raison du développement du télétravail.
- **Énergies renouvelables** : dans le cadre d'une visio-conférence, M. Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux, nous a révélé qu'il n'y avait **pas de doctrine nationale** et que chaque territoire devait décider en fonction des projets, tout en préservant les environnements et paysages.

Le Parc du Luberon priorise **les panneaux photovoltaïques sur les toitures.** Quant aux installations au sol, **l'interdit demeure sur les zones agricoles ; alors que le développement pourrait s'étendre sur les zones naturelles et dans les forêts !?** Le gouvernement prépare une loi d'accélération des énergies renouvelables, **sans concertation** avec les maires et les présidents d'intercommunalités.

La loi ne doit pas se faire contre les maires, premiers concernés par l'implantation de dispositifs de productions d'énergies renouvelables.

Pierre FISCHER /
Maire de montfuron

ZOOM SUR Montfuron



Le Cercle républicain a rouvert ses portes.

Après quelques semaines de fermeture pour cause de travaux, le Cercle républicain, qui est géré par une association, a rouvert ses portes pour la saison estivale. Issu des Cercles Républicains qui es-saimèrent un peu partout en Provence dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, le Cercle républicain de Montfuron est le seul à subsister dans la région avec celui de La Bastide-des-Jourdans (84), commune limitrophe.

Véritable lieu de sociabilité, ce bar associatif présente aujourd'hui une devanture qui a été repeinte, de surcroît fort attrayante. Le mobilier, à l'intérieur, a lui aussi été repris par les membres de la nouvelle équipe avec notamment la pose de carreaux sur les tables. Tout cela sous le regard bienveillant de Marianne, qui a l'âge du Cercle républicain et qui fait l'admiration des collectionneurs.

La composition du nouveau bureau est la suivante : président : Jean-Luc Beauvois, secrétaire : Sylvie Diasson et trésorière : Manon Beauvois.

/ TEXTE PHOTO N.V.

La Provence
Juillet 2022

En tant qu'adhérent du Cercle républicain, je suis **très satisfait de la nouvelle organisation** mise en place, de l'attractivité réelle, de la convivialité et de la qualité de la restauration maison. **Enfin, je vous invite à découvrir ce lieu rénové et très accueillant.** **PF /**

CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez désormais l'intégralité des comptes-rendus de nos conseils municipaux sur notre wite web : montfuron.dlva.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

1) Convention ENEDIS - Demande droit de passage Le Pastre - Parcelle 128 B 001

Les travaux envisagés dans le projet d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, devant emprunter notre propriété (parcelle 128 B 001 - surf. t.tl. 8800 m²) ; ENEDIS demande un droit de passage (servitude) de 15 m², situé LE PASTRE.

Après discussion et délibération, le CM décide de :

- Garantir un libre accès en permanence de jour comme de nuit à l'emplacement réservé à ENEDIS (poste et canalisations).
- Signer cette convention ainsi que la procuration de servitude stipulant une indemnité de 150 €.

2) Dépôts de Plaintes - Sinistre : Incendie, Vol.

M. le Maire expose aux élus, que la commune a subi cet été les sinistres suivants :

- Vol du podium.
- incendie au Pastre/Castellas.

Monsieur le Maire a fait des dépôts de plaintes à la gendarmerie de Manosque et s'est constitué partie civile.

Après discussion et délibération, le CM décide :

- D'approuver la décision du Maire.

3) Loyer de la commune - Maison de village en location à M. et Mme SANTIAGO.

M^{me} GINESTE, explique que le dernier indice de référence des loyers (IRL du 2^e trimestre 2022) a été publié par l'INSEE le 13 juillet 2022. Il est en hausse (+3,60 %) par rapport à l'IRL du 2^e trimestre 2021.

La maison de village de la commune, située, au 4, rue Grande, louée à M. et Mme SANTIAGO, présente de graves problèmes d'infiltrations d'humidité qui nécessitent de réaliser des travaux en urgence ; il ne peut donc, pour le moment, en être envisagé une augmentation du loyer.

Après discussion et délibération, le CM décide de :

- Maintenir le loyer à 674.94€ jusqu'en octobre 2023

4) Annulation de la délibération «choix de l'aménageur : Grand Delta» pour le lotissement «Les maisons du Verger»

5) Changement d'aménageur pour le lotissement «Les Maisons du Verger», AXEDIA.

M. GUILLOT expose aux élus la nécessité d'annuler la délibération n°DE_2022_036 du 16 juin 2022 sur le choix de l'aménageur, qui s'est porté sur la société **Grand Delta Habitat** ; car cette dernière se désiste au profit de sa filiale **Axedia**.

Au vu de ces éléments, le CM (10 pour + 1 abs.), décide :

- D'annuler la délibération n° DE_2022_036 du 16 JUIN 2022.

M. GUILLOT expose aux élus que la commission urbanisme a étudié les comptes d'AXEDIA filiale de GRAND DELTA (aménageur initialement choisi) - société qui a une bonne stabilité financière - afin de redéfinir le choix de l'aménageur. Une réunion s'est tenue le 20 septembre avec les mêmes interlocuteurs que précédemment pour s'assurer que les conditions de vente et d'aménagement initialement définies avec GRAND DELTA étaient maintenues par AXEDIA sous des conditions identiques.

Au vu de ces éléments, le CM (10 pour + 1 abs.), décide :

- Approuver le changement du nom de l'aménageur qui devient AXEDIA.
- Vendre une partie des parcelles communales B 411, 413, 415, 421 et 424 pour une surface totale de 13 787 m². Cette surface fait l'objet de l'OAP (Opération d'Aménagement Programmée) sud définie dans le PLU de Montfuron et qui fait l'objet d'une modification simplifiée en cours.
- Vendre cette surface à la société Grand Delta Habitat afin qu'elle réalise l'aménagement du lotissement puis la commercialisation des lots viabilisés tel que défini dans l'OAP et dans le cahier des charges qui sera établi par la commune conjointement avec l'entreprise.
- Vendre ce terrain au prix de 470 000 euros.
- Inclure dans la promesse de vente une clause d'indexation de ce prix au jour de l'acte de vente définitif.
- Rester propriétaire d'un des lots qui reste à définir afin d'y construire un bâtiment communal à usage locatif. La valeur en dation de ce lot viabilisé est fixée à 100€ le m².

6) Modification simplifiée du PLU pour l'OAP SUD pour le lotissement «Les maisons du Verger»

Reportée au prochain CM.

7) Mise en place d'une taxation des locaux vacants - Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

M. le Maire, expose l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au CM d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Exposé le motif conduisant à la proposition :

- Inciter les propriétaires à louer ou à vendre.

Après discussion et délibération, le CM décide :

- D'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.
- De charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

8) Fixation location chapelle pour l'association «Nuits Photographiques» pour 2022 et 2023

Après discussion et délibération, le CM décide de :

- Fixer les tarifs de location de la chapelle pour l'association «Nuits Photographiques» (2022 : 250 € & 2023 : 300 €).

9) Dons faits à la Commune

M. le Maire informe le CM qu'il a reçu 1420€ de dons pour la commune (M. & M^{me} SAINT MARTIN, 1 000 € / M. MARBEHAN Denis, 50 € / MATÉRIAUX SIMC, 200 € / Centre Aéré de Reillanne, 40 € / visiteurs & touristes, 55 € / Colonie de Monaco de Pierrevert, 30 € / Couvent de Jouques, 50 €) et qu'il convient de les accepter.

Après discussion et délibération, le CM décide :

- D'accepter ces dons.

10) Amortissement des biens acquis : le tracteur et l'épaveuse

M. le Maire rappelle que seuls les amortissements concernant les frais d'études et logiciels sont obligatoires pour les comptes de la M14.

Il convient donc de décider de la période d'amortissement des biens acquis en 2022 ;

Immobilisations	Amortissement
Tracteur	25 ans
Épaveuse SHARK 500	10 ans

Après discussion et délibération, le CM décide de :

- Amortir les biens mentionnés ci-dessus selon les durées indiquées dans le tableau ci-dessus à compter de l'année 2022.

11) Délibérations Modificatives Budget 2022 et Comptabilité Administrative 2021

Décisions modificatives du Budget

1) Elizabeth TESTU expose au CM que nos restes à réaliser au Budget 22 sont erronés : au 31/12/2021, il ne restait que 73 518.06€ et non 73 871.00€.

Il est nécessaire de réajuster les comptes et d'approuver cette décision modificative, émanant du Contrôleur principal des finances Publiques.

Après discussion et délibération, le CM décide :

- D'approuver de rectifier ces restes à réaliser

2) Elizabeth TESTU expose au CM qu'il y a une anomalie dans la section Investissement dépense dans notre Budget 2022 (les chapitres globalisés d'ordre ne sont pas équilibrés) ; et qu'il est nécessaire de régulariser et corriger cette anomalie. Il convient donc d'approuver la décision modificative demandée par le Contrôleur principal des finances Publiques.

Après discussion et délibération, le CM décide :

- D'approuver cette décision modificative.

Décision modificative Compte Administratif Investissement 2021

1) Elizabeth TESTU informe le CM de l'anomalie comptable à propos de la subvention de 20 000€ versée par VOLTALIA (cf titre n°146/2021 Bordereaux n°42) qui a été imputée à tort au 1311 alors qu'il s'agissait du 1321. Ceci permettra de « transporter » la subvention au bon compte (subvention non-amortissable).

Investissement	Inventaire	Depenses	Recettes
C 1311 - amortissable	Subvention VOLTALIA N° 90006895141912	- 20 000 €	
C 1321 - non amortissable			+ 20 000 €
		041	041

Il est nécessaire de corriger cette anomalie et d'approuver cette décision modificative demandée par le Conseiller aux Décideurs Locaux Secteur DLVA.

Après discussion et délibération, le CM décide :

- D'approuver cette décision modificative.

12) Modification du PLU pour les 3 secteurs OAP EST

L'OAP Est du PLU de Montfuron prévoit 2 secteurs et ne permet pas la mise en oeuvre du secteur 1 à cause d'une rétention foncière partielle. Selon la DDT, une modification simplifiée du PLU permet de détacher la parcelle cadastrale B 548 du secteur 1.

L'OAP Est aura alors 3 secteurs, toutes les autres composantes resteront inchangées.

Le CM, après débat & délibération par 7 voix pour, 3 abstentions & 1 contre, décide de :

- Demander au cabinet Alpicité de conduire cette modification.

Compte-rendu intégral en ligne sur : montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2022/10/CR-29-09-22.pdf & Infos : montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2022/10/Info-29-09-22.pdf.pdf

OUVERTURE DES PERMANENCES DE LA CRECHE DE MONTFURON

2022

Dimanche 20 novembre

de 10 h 00 à 17 h 00

Samedi 17 décembre
Dimanche 18 décembre
Lundi 19 décembre
Mardi 20 décembre
Mercredi 21 décembre
Jeudi 22 décembre
Vendredi 23 décembre
Lundi 26 décembre
Mardi 27 décembre
Mercredi 28 décembre
Jeudi 29 décembre
Vendredi 30 décembre

de 14h30 à 17h00

2023

Lundi 2 janvier
Samedi 7 janvier
Dimanche 8 janvier
Samedi 14 janvier
Dimanche 15 janvier

de 14h30 à 17h00

Samedi 22 janvier
Dimanche 23 janvier
Samedi 29 janvier
Dimanche 30 janvier

sur demande

Montfuron en fête!

Visite gratuite d'un Planétarium !
Visite de 30 min avec Planétarium de 8 x 6 m env.

à partir de 9h sur la place du village

Dimanche 20 novembre 2022
d'Avant
Marche Noël

Restauration rapide sur place
à Vin chaud
Animations

Une manifestation organisée par Les Lys des Champs avec la Commune de Montfuron.

Pas de DAB sur place. Respect des consignes sanitaires.

Source: Photos Internet - Droits Réservés

NUMEROS UTILES :

Administration

Mairie : 04 92 76 41 65.
 Police : 17.
 Gendarmerie : 04 92 72 00 48.
 Préfecture : 04 92 36 72 00.
 Urbanisme / Demandes dématérialisées :
dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-dlva

Urgences et Santé

Pompiers : 18.
 SAMU : 15.
 Médecin de garde : 118 500.
 Pharmacie de garde : 3237.

Ramassage Encombrant

DLVAgglo : 04 65 10 01 35.

Transport

Kévin Taxi : 06 07 01 40 92.

COMMERCES, ACTIVITÉS & ARTISANAT

Restaurant « Chez Éric ».

L'adresse incontournable de notre région.
 Ouvert toute l'année (réservation conseillée).
 Tél. : 04.92.77.75.32.



« Bric Bar Broc » café brocante.

Ouvert les après midi du jeudi au dimanche et tous les jours en saison estivale (sauf le mardi).
 Tél. : 04.92.76.45.10.

Cours tapisserie & couture.

Redonner vie à un vieux fauteuil, réaliser des coussins... Tous les mardis, Sophie Barthelemy vous prodiguera tous les conseils & techniques.
 Tél. : 06 60 94 24 13.



« Chez Jean-Lou ».

Pension pour animaux / Ouvert toute l'année.
 Sylvie Nerguti prend soin de votre animal lors de vos vacances ou déplacements professionnels.
 Tél. : 06 86 79 15 04.

« Jean-Christophe Dablemont ».

Sculpteur céramiste, Jean-Christophe vous reçoit dans son atelier à Montfuron, sur RDV.
 Tél. : 06.49.84.29.76.



« Bambino Pizza ».

Pizzas au feu de bois, salées...& sucrées.
 À Montfuron, sur l'aire d'accueil (parking), tous les jeudis soirs à partir de 18h.
 Tél. : 06.19.34.53.62.

« André Faivre ».

Sculpteur sur bois.
 « André Faivre sculpte, osculte les méandres attachants de la libre conscience ».
 Tél. : 06.70.13.61.54.



« L'Abeille du Moulin ».

Apiculteur récoltant, Bastien Castaner vous propose ses miels (toutes fleurs, montagne, lavande), ainsi que ses nougats et pains d'épice.
 Rue du moulin à vent - Tél. : 06.77.75.17.56



« Chalory ».

Pierre Chalory, artiste contemporain.
 Peinture suréaliste, sculptures, systèmes audiophiles à lampe...
 Tél. : 06.49.64.51.16



« Cercle Républicain ».

Débit de boisson associatif, lieu de convivialité - & de réunion à dispo. des assoc. montfuronaises - Ouvert tous les vendredis soirs à partir de 19h.
 Tél. : 06.16.34.44.11 ou 06.14.90.46.53

ÉTAT CIVIL



Mariages :

- Florent CRÉZÉ & Gaëlle D'APUZZO, le samedi 13 Août 2022.



- Xavier DHÔTE & Maria DE SOUSA, le samedi 20 Août 2022.



- Luc MARTIN & Nicole GAOUDITZ, le samedi 27 Aout 2022.